

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 17 JUIN 2013, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2013-198

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juin 2013

Consultation publique

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- **Mme Danielle Hudon et M. Pierre Morin – 96, avenue du Bon-Conseil – Lot 2 612 687**
- **Mme Sonia Turcotte et M. Gaétan Bouffard – 266, rue Jean-Proulx – Lot 3 061 033**

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 13 juin 2013

Dépôt du registre daté du 12 juin 2013 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

2013-199

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013

2013-200

Transfert de soldes disponibles et autorisation de financement – Projets de dépenses en immobilisations et dépenses d'opérations 2013 et amendement à la résolution 2013-004

2013-201

Versement d'aides financières – Article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*

2013-202

Versement d'une subvention à Les Arts de la scène de Montmagny inc. – Étude architecturale phase II - Projet *Cinéma du centre-ville*

2013-203

Versement d'une subvention totale de 10 000 \$ à l'école St-Thomas et avance de fonds – Dernière phase du projet d'aménagement de la cour d'école

2013-204

Versement d'une subvention de 8 567,50 \$ à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault – Utilisation du terrain multisport Laprise – Printemps 2013

2013-205

Confirmation de contributions à divers organismes

2013-206

Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal

2013-207

Diminution du pouvoir d'emprunt des règlements 1076 et 1015

2013-208	Radiation de créances irrécupérables
2013-209	Mise à jour de la banque de personnel de bureau à temps partiel
2013-210	Nomination de Monsieur Louis Létourneau à titre de lieutenant éligible au Service de protection contre les incendies
2013-211	Confirmation de participation financière - Accroissement de budget de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny – Rénovation et réfection complète de logements de l'avenue Côté
2013-212	Approbation des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny au 31 décembre 2012
2013-213	Approbation des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny pour l'exercice financier 2013
2013-214	Versement d'une subvention de 43 797 \$ à l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny pour l'année 2013
2013-215	Autorisation au comité local des Célébrations de la Fête du Canada – Célébrations à Montmagny – Le 1 ^{er} juillet 2013
2013-216	Nomination de nouveaux membres et reconduction de mandats - Comité Santé/Mieux-Être
2013-217	Constitution du comité ad hoc pour l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics – Projet de bibliothèque municipale
2013-218	Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 4 avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) – Horaire de travail des cols blancs - Modification à l'article 76.06
2013-219	Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Octroi d'une aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Réfection de l'avenue du Moulin
2013-220	Renouvellement de l'entente tripartite liant la Société d'Habitation du Québec, la Ville de Montmagny et l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny – Programme de supplément au loyer – Accès-Logis
2013-221	Autorisation de demandes de soumissions – Projet de bibliothèque municipale
2013-222	Contrat pour le remplacement d'une conduite d'eau sur le boulevard Taché Ouest
2013-223	Demande de dérogation mineure de Mme Danielle Hudon et M. Pierre Morin – 96, avenue du Bon-Conseil – Lot 2 612 687
2013-224	Demande de dérogation mineure de Mme Sonia Turcotte et M. Gaétan Bouffard – 266, rue Jean-Proulx – Lot 3 061 033
2013-225	Adoption du règlement numéro 1126 remplaçant l'article 7.2.3 du règlement numéro 1101 régissant l'utilisation de l'eau potable, relatif à l'arrosage d'une nouvelle pelouse ou d'un nouvel aménagement

Période de questions

2013-226

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce quatorzième jour du mois de juin deux mille treize.

(Signée) Denise Vézina
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2013 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 14 juin 2013 à 12 h 28.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 17 juin 2013, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2013-198

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juin 2013 après y avoir ajouté les sujets suivants :

--- Dépôt de la liste datée du 17 juin 2013 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

2013-226 Achat du bâtiment de Groupe Scout de Montmagny et cession de bail

Adoptée

--- **CONSULTATION PUBLIQUE**

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- **Mme Danielle Hudon et M. Pierre Morin – 96, avenue du Bon-Conseil – Lot 2 612 687**
- **Mme Sonia Turcotte et M. Gaétan Bouffard – 266, rue Jean-Proulx – Lot 3 061 033**

À la demande de M. le maire, M. Daniel Barbeau, inspecteur en bâtiments, résume et explique la teneur de ces demandes de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure.

--- **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 13 JUIN 2013**

--- **DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 12 JUIN 2013 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

2013-199 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013**

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

2013-200

TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES ET AUTORISATION DE FINANCEMENT – PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET DÉPENSES D’OPÉRATIONS 2013 ET AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2013-004

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations sont complétés et dégagent des soldes de financement pouvant être réaffectés à d’autres projets;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses n’étaient pas prévues au budget d’opérations de l’année 2013;

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D’autoriser le financement, et l’exécution de travaux le cas échéant, à l’égard des projets d’immobilisations suivants, de la façon ci-après décrite :

# PROJET	TITRE PROJET	SOURCE FINANCEMENT	MONTANT
2013-905	Resurfacement d’une portion du chemin du Golf (environ un kilomètre)	Fonds de roulement - Poste 59-151-01-000	100 000,00 \$
2010-912	Achat terrains rue St-Louis (pour circuit 3 ponts)	Surplus accumulé non affecté – Poste 59-110-01-000	4 711,31 \$
2013-904	Achat et démolition du 11, av. de la Fabrique	Surplus accumulé non affecté – Poste 59-110-01-000	100 000,00 \$

2. D’autoriser également le financement des dépenses d’opérations suivantes de la façon ci-après décrite :

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE	POSTE BUDGÉTAIRE	SOURCE FINANCEMENT	MONTANT
Subvention à Les Arts de la scène de Montmagny inc. – Seconde phase de l’étude architecturale - Projet d’implantation d’un cinéma à Montmagny	02-702-92-973	Surplus accumulé non affecté – Poste 59-110-01-000	15 000,00 \$
Subvention au comité pour l’aménagement de la cour d’école St-Thomas versable en 2013	02-530-00-992	Surplus accumulé non affecté - Poste 59-110-01-000	5 000,00 \$
Subvention à la MRC de Montmagny équivalente aux taxes municipales imposées à son Centre local de développement (local 206 au 6, rue St-Jean-Baptiste Est)	02-621-00-973	Recettes excédentaires de taxes foncières – Poste 01-211-10-000	13 160,28 \$
Mandat de services professionnels pour la mise à jour de la valeur du contenu des bâtiments municipaux	02-191-00-419	Recettes excédentaires de taxes foncières – Poste 01-211-10-000	13 200,00 \$

3. D'autoriser le transfert de soldes disponibles à même les projets d'immobilisations mentionnés ci-après, et ce, de la façon suivante :

Projet : Numéro / Titre / Autorisation financement	Surplus de financement ou manque à gagner	Affectation du surplus de financement ou source de financement
2009-030 / Aménagement de bornes-fontaines sèches – Protection incendie - Résolutions 2009-039, 2011-004 et 2013-105 – surplus non affecté	35 139,00 \$	Transfert au projet 2013-034 / qui sera renommé « Centre de formation – sécurité incendies » (résolution 2013-004 – Fonds de roulement)
2008-035 - / Remplacement de l'éclairage à l'aréna - Résolution 2013-105 – surplus accumulé non affecté	10 000,00 \$	Transfert au projet 2008-034 / Aménagements extérieurs et stationnement – Aréna (résolution 2008-029 – surplus accumulé non affecté)

4. D'autoriser en conséquence la fermeture du projet de dépenses en immobilisations numéro 2009-030 mentionné à l'article 3 de même que le projet 2008-909, intitulé « Réaménagement Chemin du Golf »; le solde disponible à même ce dernier projet s'élevant à 8 109,29 \$ sera transféré aux soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés pour être affecté à un règlement d'emprunt ultérieur.

5. D'amender en conséquence l'article 1 de la résolution numéro 2013-004 par le remplacement en dixième ligne du premier tableau du titre « Réfection carrosserie unité 305 – Travaux publics » donné au projet 2013-034 par celui de « Centre de formation – sécurité incendies ».

6. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des travaux publics et des infrastructures, au directeur de la protection contre les incendies, à l'adjointe au directeur général et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES – ARTICLE 92.1 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* accorde des pouvoirs aux municipalités en matière de développement économique, dont celui d'aider financièrement, par simple résolution, une entreprise du secteur privé à certaines conditions;

CONSIDÉRANT que la valeur de l'aide fiscale pouvant ainsi être accordée par la Ville ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires, 100 000 \$ par exercice financier;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser aux propriétaires suivants, pour l'exercice financier 2013, les aides financières ci-après énumérées, dans le cadre du pouvoir accordé par l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* :

2013-202

PROPRIÉTAIRE	OBJET	MONTANT
M. Jean-Paul Godin	Remboursement d'une partie du droit de mutation imposé à la suite de l'achat du bâtiment commercial situé aux 72-74, rue St-Jean-Baptiste Est	5 000,00 \$
9108-5910 Québec inc (Gestion FM Plus).	Aide financière équivalente à celle prévue au volet 3, relatif à l'agrandissement, la rénovation ou la transformation d'un bâtiment commercial, du règlement 1102, à la suite des travaux exécutés à l'immeuble commercial sis aux 113-115, boulevard Taché Ouest, et ce, pour les exercices financiers 2012 et 2013	263,14 \$
Société coopérative agricole de Montmagny	Aide financière équivalente à celle prévue au volet 3, relatif à l'agrandissement, la rénovation ou la transformation d'un bâtiment commercial, du règlement 1102, à la suite des travaux exécutés à l'immeuble commercial sis au 12, chemin des Cascades, et ce, pour les exercices financiers 2012 et 2013	198,20 \$

Ces montants seront affectés au poste budgétaire 02-621-01-973.

2. De transmettre à copie de la présente résolution aux propriétaires mentionnés précédemment de même qu'au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LES ARTS DE LA SCÈNE DE MONTMAGNY INC. – ÉTUDE ARCHITECTURALE PHASE II - PROJET CINÉMA DU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny s'est engagée à verser une subvention à l'organisme sans but lucratif Les Arts de la scène de Montmagny inc. (ADLS) pour la réalisation de son projet visant l'aménagement d'un cinéma au centre-ville de Montmagny si ce projet obtient les contributions financières qu'il a demandées auprès de deux fonds d'investissement québécois;

CONSIDÉRANT que l'étude architecturale et l'élaboration des budgets de construction nécessitent une phase 2, plus poussée techniquement;

CONSIDÉRANT que ADLS sollicite l'appui financier de la Ville de Montmagny pour la réalisation de cette étude, et ce, en complément des aides financières accordées à cette fin par la MRC de Montmagny et par son CLD;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal considère toujours ce projet intéressant pour le développement économique et culturel de la municipalité;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser à l'organisme sans but lucratif Les Arts de la scène de Montmagny inc. une subvention de 15 000 \$ pour la réalisation d'une seconde phase de l'étude architecturale requise pour permettre l'aboutissement de son projet visant l'aménagement d'un cinéma au centre-ville de Montmagny. Cette somme est payable en un seul versement sur réception d'une copie de la facture payable par ADLS et sera affectée au poste budgétaire 02-702-92-973.

2. De transmettre copie de la présente résolution à ADLS de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au coordonnateur/animateur aux activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-203

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION TOTALE DE 10 000 \$ À L'ÉCOLE ST-THOMAS ET AVANCE DE FONDS – DERNIÈRE PHASE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT que le comité mis sur pied pour amasser des fonds et coordonner la réalisation du projet d'aménagement de la cour de l'école primaire St-Thomas s'adresse de nouveau à la Ville de Montmagny afin d'obtenir une contribution financière additionnelle pour permettre de réaliser la dernière phase de ce projet;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser à la direction de l'école St-Thomas une subvention totale de 10 000 \$ pour permettre la réalisation de la dernière phase du projet d'aménagement de la cour de cette institution scolaire; cette subvention étant payable en deux versements de 5000 \$, soit le 1^{er} juillet 2013 et le 1^{er} avril 2014, et sera affectée au poste budgétaire 02-530-00-992.

2. D'accorder également une avance de fonds maximale de 14 000 \$ à la direction de l'école St-Thomas pour lui permettre de rencontrer les dépenses liées à son projet dans l'attente de recevoir toutes les contributions attendues dans le cadre de la campagne de levée de fonds; ladite avance devant être versée sur demande écrite de la directrice de l'école, à même le poste budgétaire 54-139-10-000, et les modalités de remboursement seront alors établies entre les parties.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la direction de l'école St-Thomas et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 8 567,50 \$ À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JACQUES-CASALT – UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORT LAPRISE – PRINTEMPS 2013

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation du terrain multisport Laprise (football/soccer);

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes sans but lucratif usagers de ce terrain à titre d'aide de fonctionnement;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault, à titre d'organisme usager du terrain multisport Laprise, une subvention totalisant huit mille cinq cent soixante-sept dollars et cinquante cents (8 567,50 \$), représentant l'aide de fonctionnement accordée à cet établissement découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de ce terrain pendant la session Printemps 2013, et ce, selon les modalités suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Football (Grizzlys)	6 440,00 \$
École secondaire Louis-Jacques-Casault (S. Chabot)	2 127,50 \$
TOTAL	8 567,50 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du Conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites, totalisant un montant de treize mille quatre cent dix dollars et vingt-huit cents (13 410,28 \$) :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Les Amis du parc St-Nicolas inc.	Achat de 10 cartes – Méchoui organisé dans le cadre de l'activité de financement FestiParc – Le samedi 11 août 2013 au Parc St-Nicolas	02-110-00-351	250,00 \$
MRC de Montmagny	Subvention équivalente aux taxes imposées pour les années 2011, 2012 et 2013 à son Centre local de développement pour les locaux occupés au 6, rue St-Jean-Baptiste Est (local 206)	02-621-00-973	13 160,28 \$
TOTALISANT UNE VALEUR DE :			13 410,28 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-206

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant neuf cent trente-sept dollars et quarante-trois cents (937,43 \$) se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Production RM Vidéo inc.	9 disques compacts DVD – Séance fictive du Conseil municipal junior d'un jour – Le 3 juin 2013	02-110-00-351	52,14 \$
Fondation du Cégep de La Pocatière	Inscription de 2 représentants de la Ville au tournoi de golf bénéfice et souper – Le 17 août 2013 à St-Pacôme	02-110-00-351	250,00 \$

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Messageries dynamiques	Renouvellement de l'abonnement de la Ville au Journal de Québec	02-110-00-494	255,29 \$
Tournoi de golf de la Fondation Richelieu Montmagny	Inscription de 4 représentants de la Ville de Montmagny au tournoi de golf bénéfice – Le 23 août 2013 au Club de golf de Montmagny	02-110-00-351	380,00 \$
TOTAL :			937,43 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du Conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

DIMINUTION DU POUVOIR D'EMPRUNT DES RÈGLEMENTS 1076 ET 1015

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a entièrement réalisé les objets des règlements suivants, à un coût moindre que ceux prévus initialement auxdits règlements :

- *numéro 1076 décrétant une dépense et un emprunt de 940 000 \$ pour l'exécution de travaux de remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue Couillard-Lislois, de réhabilitation du réseau d'aqueduc sur la 9^e Rue, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée et d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route;*
- *numéro 1015 décrétant l'acquisition d'infrastructures de rue, des travaux de reconstruction de chaussées et d'approvisionnement en aqueduc ainsi qu'un emprunt de 1 050 000 \$ y afférent;*

CONSIDÉRANT qu'elle a entièrement effectué le financement permanent de ces coûts de réalisation;

CONSIDÉRANT qu'il existe donc un solde non contracté pour chacun des montants d'emprunt approuvés par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'égard de ces règlements qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ces règlements d'emprunt pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en conséquence;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De réduire aux montants mentionnés ci-après, pour chacun des règlements suivants, le montant de la dépense et de l’emprunt initialement prévus :

Numéro de règlement	Emprunt initialement prévu	Montant financé (de la dépense)	Diminution du pouvoir d’emprunt
1076	940 000 \$	762 745 \$	177 255 \$
1015	1 050 000 \$	970 300 \$	79 700 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire et au directeur des finances et de l’approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

RADIATION DE CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES

CONSIDÉRANT que certaines créances s’avèrent irrécupérables malgré les nombreuses démarches effectuées;

CONSIDÉRANT que la valeur des créances ne justifie pas les frais liés à des démarches additionnelles;

CONSIDÉRANT l’opportunité de radier ces créances irrécupérables;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D’autoriser la radiation des créances irrécupérables dues à la Ville de Montmagny, en date du 17 juin 2013, lesquelles apparaissent à la liste dressée ci-après et s’élèvent à 19 860,53 \$, soit :

2013-209

NOM DU DÉBITEUR DESCRIPTION		MONTANT
Constructions Mont-Oie inc.	Raccordement aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial	
	- du 319, rue Basse-Bretagne (facture 2012-000019)	6 626,98 \$
	- du 323, rue Basse-Bretagne (facture 2012-000020)	6 626,98 \$
	- du 321, rue Basse-Bretagne (facture 2012-000021) Re : Vente de l'immeuble pour cause de difficulté financière	4 417,99 \$
M. Denis Durand	Constat d'infraction – Dossier de Cour municipale numéro 02011671	737,81 \$
M. Yannick Fournier	Constat d'infraction – Dossier de Cour municipale numéro 02012634	713,97 \$
M. André Jean	Constat d'infraction – Dossier de Cour municipale numéro 02012703	726,80 \$
Numéro de matricule 0306-40-6337	Permis # 2012-434	10,00 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Cour municipale commune et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

MISE À JOUR DE LA BANQUE DE PERSONNEL DE BUREAU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la banque de personnel de bureau à temps partiel créée afin d'effectuer des remplacements occasionnels et temporaires ou répondre à des surcroîts occasionnels de travail dans les différents services municipaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De mettre à jour la banque de personnel de bureau à temps partiel, créée pour combler d'éventuels postes temporairement vacants à la Ville de Montmagny ou répondre à des surcroîts de travail occasionnels dans les différents services municipaux en matière de travail de bureau, laquelle est maintenant composée uniquement des personnes suivantes :

- ✓ Véronique Bernier
- ✓ Josée Normand

2. De transmettre copie de la présente résolution aux personnes ci-haut mentionnées et à la directrice des ressources humaines de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-210

NOMINATION DE MONSIEUR LOUIS LÉTOURNEAU À TITRE DE LIEUTENANT ÉLIGIBLE AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT l'organigramme du Service de protection contre les incendies prévoyant la nomination de lieutenants éligibles pour assurer la supervision des équipes de travail en l'absence des lieutenants en titre;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction des ressources humaines et du directeur du Service de protection contre les incendies à la suite du processus d'affichage et du concours de sélection;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer le pompier à temps partiel M. Louis Létourneau à titre de lieutenant éligible, pour une période indéterminée, débutant le 11 juin 2013, conformément à la procédure interne de nomination des lieutenants éligibles.

2. D'accorder à M. Létourneau la rémunération prévue pour les lieutenants à même la convention collective de travail des pompiers à temps partiel en vigueur à la Ville de Montmagny lorsqu'il agit en remplacement d'un lieutenant.

3. De transmettre copie de la présente résolution à M. Louis Létourneau, à l'Association des pompiers de Montmagny, de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-211

CONFIRMATION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE - ACCROISSEMENT DE BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY – RÉNOVATION ET RÉFECTION COMPLÈTE DE LOGEMENTS DE L'AVENUE CÔTÉ

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a autorisé un budget supplémentaire de 600 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montmagny (OMH) pour procéder aux travaux de rénovation et de réfection complète de dix logements à prix modique situés sur l'avenue Côté à Montmagny;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, assumant annuellement 10 % du déficit d'opérations de l'OMH, doit donner son approbation à l'égard de ce budget additionnel;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer la participation financière de la Ville de Montmagny au projet de l'OMH visant la rénovation et la réfection complète de dix logements à loyer modique situés sur l'avenue Côté à Montmagny pour lequel un budget supplémentaire de 600 000 \$ a été accordé par la SHQ, et ce, selon la convention d'exploitation en vigueur.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'OMH, à la SHQ de même qu'au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-212

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY AU 31 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que le rapport financier au 31 décembre 2012, tel que vérifié par les experts comptables de la firme Bernier et Gosselin CGA de Montmagny, est conforme aux normes de vérification concernant les opérations de l'Office municipal d'habitation de Montmagny;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny participe annuellement au déficit d'opérations de l'Office municipal d'habitation de Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 44 864 \$, soit 10 % de l'excédent anticipé des dépenses sur les revenus de l'année 2012, a conséquemment été versée à l'OMH pour cet exercice financier, tel qu'en fait foi la résolution numéro 2012-344;

CONSIDÉRANT que les états financiers démontrent un déficit réel de 591 790 \$ duquel un montant de 126 618 \$ doit être déduit en application de la politique de capitalisation émise par la Société d'habitation du Québec pour le partage du déficit;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le rapport financier de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny au 31 décembre 2012, tel que vérifié par les comptables-vérificateurs mandatés par cet organisme, soit la firme Bernier et Gosselin CGA de Montmagny; lequel démontre les résultats ci-après :

	AVE COTÉ	M. BOURGEOIS	C. BROCHU	R. PROULX	S.L.Q.	TOTAL
REVENUS	140 797	236 115	98 439	52 740	- - -	528 091
DÉPENSES	367 542	367 743	169 652	133 612	81 332	1 119 881
TOTAL	226 745	131 628	71 213	80 872	81 332	591 790

CAPITALI- SATION	122 084	0	4 534	0		126 618
---------------------	---------	---	-------	---	--	---------

2. D’accepter que le mode de partage du déficit se définisse comme suit entre la Ville de Montmagny et la Société d’habitation du Québec :

	AVE COTÉ	M. BOURGEOIS	C. BROCHU	R. PROULX	S.L.Q.	TOTAL
S.H.Q.	94 195	118 465	60 011	72 785	73 198	418 654
VILLE	10 466	13 163	6 668	8 087	8 134	46 518
TOTAL	104 661	131 628	66 679	80 872	81 332	465 172

le tout, ajusté en fonction de la régularisation apportée par la Société d’habitation du Québec dans son rapport d’approbation desdits états financiers; les paiements en découlant pouvant par la suite être effectués de part et d’autre, le cas échéant.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l’Office municipal d’habitation de Montmagny et au directeur des finances et de l’approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-213

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L’OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE MONTMAGNY POUR L’EXERCICE FINANCIER 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny assume annuellement une partie du déficit d’opérations de l’Office Municipal d’Habitation de Montmagny, soit 10 %, et qu’à cette fin, elle doit être informée et approuver les prévisions budgétaires annuelles;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de l’Office Municipal d’Habitation de Montmagny pour l’année 2013, telles que modifiées selon les directives de la SHQ, démontrent un excédent anticipé des dépenses sur les revenus de l’ordre de 1 202 970 \$, duquel un montant de 765 000 \$ doit être déduit en application de la politique de capitalisation pour le partage du déficit;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D’approuver les prévisions budgétaires de l’Office Municipal d’Habitation de Montmagny pour l’année 2013, telles que modifiées selon les directives de la SHQ, lesquelles s’établissent de la façon suivante :

BÂTIMENTS	AV. CÔTÉ 001	MRG. BOURGEOIS 002	CHANOINE- BROCHU 003	ROBERT- PROULX 004	PROGRAMME S.L.Q.	TOTAL
REVENUS	143 681	231 605	91 467	53 484	---	520 237
DEPENSES	1 011 034	347 463	171 149	112 229	81 332	1 723 207
EXCÉDENT	867 353	115 858	79 682	58 745	81 332	1 202 970

2. D'approuver que le mode de partage du déficit anticipé de 1 202 970 \$, duquel un montant de 765 000 \$ doit être déduit en application de la politique de capitalisation pour le partage du déficit, soit établi comme suit :

BÂTIMENTS	AV. CÔTÉ 001	MRG. BOURGEOIS 002	CHANOINE- BROCHU 003	ROBERT- PROULX 004	PROGRAMME S.L.Q.	TOTAL
SHQ	92 118	104 272	71 714	52 870	73 199	394 173
VILLE	10 235	11 586	7 968	5 875	8 133	43 797
TOTAL	102 353	115 858	79 682	58 745	81 332	437 970

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-214

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 43 797 \$ À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny assume annuellement une partie du déficit d'opérations de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny, soit 10 %;

CONSIDÉRANT qu'elle a, à ce titre, approuvé les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2013, lesquelles démontrent un excédent anticipé des dépenses sur les revenus de 1 202 970 \$, duquel un montant de 765 000 \$ doit être déduit en application de la politique de capitalisation pour le partage du déficit;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser une subvention de quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars (43 797 \$) à l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny, représentant la participation financière de la Ville de Montmagny de l'ordre de 10 % au déficit d'opérations anticipé par cet organisme pour l'année 2013 selon ses prévisions budgétaires. Cette somme est payable en deux versements, soit un premier versement de 23 797 \$ le 25 juin 2013 et un second de 20 000 \$ le 1^{er} octobre 2013, et est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-520-00-963. Les ajustements requis, le cas échéant, seront effectués après le dépôt du rapport financier de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny couvrant l'exercice financier 2013.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-215

AUTORISATION AU COMITÉ LOCAL DES CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE DU CANADA – CÉLÉBRATIONS À MONTMAGNY – LE 1^{er} JUILLET 2013

CONSIDÉRANT que le Comité local des célébrations de la Fête du Canada (ci-après appelé « Comité local ») organise à nouveau cette année, le 1^{er} juillet, diverses activités sur le territoire de la Ville de Montmagny pour souligner la Fête du Canada;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la Ville de Montmagny est requise pour ce type d'occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT qu'il sollicite par ailleurs l'appui et le soutien technique de la Ville dans l'organisation de ces activités;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le Comité local des célébrations de la Fête du Canada à utiliser les lieux publics suivants, le 1^{er} juillet 2013, de 7 h à 18 h :

- la rue St-Jean-Baptiste Est, de l'avenue de la Fabrique à l'avenue de la Cour;
- la rue St-Thomas, de l'avenue de la Gare à l'avenue Ste-Julie;
- l'avenue Ste-Julie;
- l'avenue de l'Église;

de même que le parc Promenade du Quai, de 18 h à 24 h, pour la présentation d'activités dans le cadre des célébrations de la Fête du Canada à Montmagny, dans la mesure où l'organisme est doté des assurances nécessaires et conditionnellement à ce qu'il assure l'accès aux voies publiques pour les véhicules d'urgence en tout temps pendant les activités et qu'il mette en place des dispositions permettant d'effectuer la récupération des matières résiduelles recyclables valorisables pendant la durée des festivités.

2. De permettre que soient consommées, sur lesdits emplacements, des boissons alcoolisées à ces mêmes date et heures, aux conditions suivantes :

- a) être doté de tous les permis requis;
- b) servir les consommations dans des contenants en plastique;

2013-216

- c) identifier clairement la délimitation du périmètre où la consommation sera permise.

3. D'interdire temporairement la circulation automobile et le stationnement sur les rues mentionnées à l'article 1, entre 7 heures et 18 heures le 1^{er} juillet 2013, sous peine d'être remorqué au sens de l'article 7 du règlement numéro RM 330-2 relatif au stationnement et sous peine de se voir émettre un constat d'infraction au même titre que l'article 5 dudit règlement.

4. D'assurer au Comité local le soutien technique des services municipaux concernés, selon leur disponibilité, pour la réalisation des activités présentées lors de la Fête du Canada.

5. D'autoriser également la présentation de feux d'artifices à partir du Jardin des Souches (Quai Boulanger), le 1^{er} juillet 2013, vers 23 heures, le tout conditionnellement à ce que le Comité local rencontre les exigences en cette matière prévue au règlement numéro 911 *pourvoyant à l'organisation et au maintien d'un service de protection contre les incendies à la Ville de Montmagny et remplaçant les règlements numéros 253, 381, 587, 605, 689 ainsi que l'article 24 du règlement numéro 889* et ses amendements.

6. D'autoriser finalement le Comité local à utiliser le logo de la Ville de Montmagny sur différentes publicités entourant l'événement, et ce, conditionnellement au respect rigoureux des normes graphiques dudit logo.

7. De transmettre copie de la présente résolution au Comité local des célébrations de la Fête du Canada, à la Sûreté du Québec, à Les Ambulances Radisson inc. et au Comité de revitalisation du centre-ville Vieux-Montmagny de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES ET RECONDUCTION DE MANDATS - COMITÉ SANTÉ/MIEUX-ÊTRE

CONSIDÉRANT que les membres du comité Santé/Mieux-Être, selon ses règles constitutives, sont nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat de certains membres composant ce comité est échu et que des postes sont vacants;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer Mme Nancy Gauthier et M. Patrick Morency à titre de membres du Comité Santé Mieux/Être de la Ville de Montmagny, pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 1^{er} mai 2015, conformément aux règles constitutives, et ce, en remplacement de MM. Félix Michaud et Jean-François Roy.

2. De reconduire le mandat de Mme Réjeanne Coulombe, M. Gino Dufour et M. Michel Labonté au sein dudit comité.

3. De transmettre copie de la présente résolution au Comité Santé Mieux/Être de même qu'à la directrice des ressources humaines et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-217

CONSTITUTION DU COMITÉ AD HOC POUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS – PROJET DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente conclu entre la Ville de Montmagny et la ministre ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, maintenant ministre de la Culture et des Communications, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations* pour la construction et l'aménagement d'une bibliothèque municipale à Montmagny, prévoit à même les obligations particulières du bénéficiaire de l'aide financière, l'engagement de la Ville à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT que cette politique mentionne, sommairement, que le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction ou de réaménagement d'un bâtiment ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment et constituer un comité ad hoc pour l'application de ladite politique;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications doit désigner des représentants au sein du comité ad hoc;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De former un comité ad hoc pour l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics dans le cadre du projet de construction et d'aménagement d'une bibliothèque municipale à Montmagny, lequel sera composé des personnes suivantes :

- ✓ M. Jean-Guy Desrosiers, maire de la Ville de Montmagny, représentant du propriétaire;
- ✓ Mme Marcelle Racine, représentante des usagers de la future bibliothèque;
- ✓ M. Éric Pelletier, de la firme d'architecte *Éric Pelletier architectes* mandatée pour la conception du projet;
- ✓ Mme Lysandre Bouchard, chargée de projet et représentante du ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- ✓ Mme Alexandra Bertrand, observatrice pour le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- ✓ M. Jean-François Roy, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, observateur pour la Ville de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications du Québec, à chacun des membres du comité ad hoc ainsi nommés de même qu'à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-218

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE
NUMÉRO 4 AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE
MONTMAGNY (CSD) – HORAIRE DE TRAVAIL DES COLS BLANCS -
MODIFICATION À L'ARTICLE 76.06**

CONSIDÉRANT que l'article 76.06 de la convention collective de travail des cols blancs prévoit la possibilité de travailler sur un horaire de quatre (4) jours par semaine selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT que certains employés ont demandé la possibilité de travailler plutôt sur un horaire de trois (3) jours par semaine;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, à titre d'employeur, est d'accord pour que certains employés puissent travailler sur la base d'un horaire à 3 jours par semaine selon certaines conditions et qu'elle s'est donc entendue avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) pour adapter l'article 76.06 de la convention collective en conséquence;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la lettre d'entente numéro 4 par laquelle le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (C.S.D.) et la Ville de Montmagny conviennent de modifier l'article 76.06 de la convention collective de travail des cols blancs, intitulé « Horaire de quatre (4) jours / semaine », de manière à intégrer plutôt un concept d'horaire de travail de moins de cinq (5) jours par semaine; ladite lettre d'entente devant faire partie intégrante de la convention collective de travail régissant les employés cols blancs.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-219

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET
DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – OCTROI D'UNE AIDE
FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-
MUNICIPALITÉS (PIQM) – RÉFECTION DE L'AVENUE DU MOULIN**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire, M. Jean-Guy Desrosiers, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le protocole d'entente intervenu avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'octroi par le gouvernement du Québec d'une aide financière à la Ville de Montmagny dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), soit pour le dossier numéro 525198 concernant sommairement la réfection des infrastructures de l'avenue du Moulin.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE TRIPARTITE LIANT LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LA VILLE DE MONTMAGNY ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – ACCÈS-LOGIS

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer la participation financière de la Ville de Montmagny au Programme de supplément au loyer Accès-Logis découlant de l'entente signée en 2011 par la Ville de Montmagny, la Société d'Habitation du Québec et l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny concernant un projet d'habitation communautaire; ladite entente étant ainsi renouvelée de nouveau et valide jusqu'au 31 mars 2018.

2. D'autoriser le maire et le greffier à signer tout document requis, le cas échéant, pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la Société d'Habitation du Québec, à l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – PROJET DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SERVICES D'INGÉNIERIE – CONDUITE D'AQUEDUC TACHÉ OUEST

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

2013-220

2013-221

2013-222

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière, à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour les travaux d'excavation et de fondations requis dans le cadre du projet de construction d'une bibliothèque municipale.

2. D'autoriser également le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres public pour les travaux de construction d'une bibliothèque municipale à partir du bâtiment existant.

3. D'autoriser le greffier, conformément à l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à demander des soumissions par voie d'invitation écrite, par système de pondération et d'évaluation des offres, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie consistant en des services durant la construction et en une affectation de personnel en permanence sur le chantier dans le cadre du projet de remplacement de la conduite d'eau potable longeant le boulevard Taché Ouest, entre la rue Jacques-Pozé et l'hôpital.

3.1 De créer un comité de sélection pour procéder à l'évaluation de toutes les soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis et de la grille d'évaluation prévus à cet effet aux documents de soumissions préparés dans le cadre du processus par système de pondération et d'évaluation.

4. De nommer le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces différentes procédures d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

5. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des travaux publics et des infrastructures, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

ADJUDICATION DE CONTRAT À ALLEN, ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC., AU MONTANT DE 1 397 240,02 \$, TAXES INCLUSES – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU SUR LE BOULEVARD TACHÉ OUEST

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a demandé des soumissions par appel d'offres public pour le remplacement de la conduite d'aqueduc en bordure du boulevard Taché Ouest, entre l'avenue Jacques-Pozé et l'hôpital;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 10 juin 2013, quatre soumissionnaires ont présenté une offre, soit Allen, entrepreneur général inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc., Jacques & Raynald Morin inc, et Michel Gamache & Frères inc.

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Allen, entrepreneur général inc. le contrat pour le remplacement de la conduite d'aqueduc de 250mm en bordure du boulevard Taché Ouest, entre l'avenue Jacques-Pozé et l'hôpital, sur une longueur approximative de 1450 mètres, au coût d'un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quarante dollars et deux cents (1 397 240,02 \$), taxes incluses; la soumission de cette entreprise étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire, l'addendum de précisions et la présente résolution constituent l'entente liant les parties. Cette dépense sera affectée au projet de dépenses en immobilisations numéro 2013-005 et financée à même la subvention versée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec dans le cadre de son programme de *transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Allen, entrepreneur général inc. de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-223

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME DANIELLE HUDON ET M. PIERRE MORIN – 96, AVENUE DU BON-CONSEIL – LOT 2 612 687

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par Mme Danielle Hudon et M. Pierre Morin, pour la propriété sise au 96, avenue du Bon-Conseil à Montmagny (lot 2 612 687), visant à reconnaître réputée conforme pour le bâtiment principal une marge avant de 5,42 mètres au lieu de 6 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 avril 2013;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par Mme Danielle Hudon et M. Pierre Morin, pour la propriété sise au 96, avenue du Bon-Conseil à Montmagny (lot 2 612 687), visant à reconnaître réputée conforme pour le bâtiment principal une marge avant de 5,42 mètres au lieu de 6 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mme Danielle Hudon et M. Pierre Morin et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-224

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME SONIA TURCOTTE
ET M. GAÉTAN BOUFFARD – 266, RUE JEAN-PROULX – LOT 3 061 033**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par Mme Sonia Turcotte et M. Gaétan Bouffard, pour la propriété sise au 266, rue Jean-Proulx à Montmagny (lot 3 061 033), visant à reconnaître réputée conforme pour le bâtiment principal une marge latérale minimale de 1,95 mètre au lieu de 2 mètres par rapport à la limite ouest de la propriété, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 avril 2013;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par Mme Sonia Turcotte et M. Gaétan Bouffard, pour la propriété sise au 266, rue Jean-Proulx à Montmagny (lot 3 061 033), visant à reconnaître réputée conforme pour le bâtiment principal une marge latérale minimale de 1,95 mètre au lieu de 2 mètres par rapport à la limite ouest de la propriété, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mme Sonia Turcotte et M. Gaétan Bouffard et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-225

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1126 REMPLACANT
L'ARTICLE 7.2.3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1101 RÉGISSANT
L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE, RELATIF À L'ARROSAGE
D'UNE NOUVELLE PELOUSE OU D'UN NOUVEL AMÉNAGEMENT**

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1126 remplaçant l'article 7.2.3 du règlement numéro 1101 régissant l'utilisation de l'eau potable, relatif à l'arrosage d'une nouvelle pelouse ou d'un nouvel aménagement, pour lequel un

avis de motion a été donné à la séance du 3 juin 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 17 JUIN 2013 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

2013-226
ACHAT DU BÂTIMENT DE GROUPE SCOUT DE MONTMAGNY ET CESSION DE BAIL

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'acheter de Groupe Scout de Montmagny (District de la Pocatière), ayant son siège au 11, avenue de la Fabrique à Montmagny (Québec), sans aucune garantie légale et libre de toute priorité, charge, hypothèque et avec possession et occupation à compter de la signature de l'acte, un bâtiment situé sur le lot 2 613 892 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.

2. De faire cet achat pour le prix de soixante-quinze mille dollars (75 000,00 \$) ainsi qu'aux charges et conditions contenues à la promesse de vente en date du 23 avril 2013 et payable en cinq (5) paiements annuels égaux et consécutifs de quinze mille dollars (15 000,00 \$), dont le premier paiement est payable au comptant à la signature de l'acte de vente notarié et les suivants à chaque date anniversaire de la signature de l'acte.

3. De faire cet achat suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte préparé par Me Nathalie Dubé, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

4. De confirmer que la Ville se subroge au Groupe Scout de Montmagny dans tous ses droits résultant du bail de location par le Groupe Scout de Montmagny du lot 2 613 892, propriété de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, reçu devant Me Mario Dolan, notaire, le 7 novembre 1983.

5. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, ledit acte de vente, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires; tous documents signés par eux lieront la Ville.

6. De transmettre une copie de la présente résolution à Me Nathalie Dubé de l'étude Boulanger Dolan Denault, notaires de même qu'à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2013-227

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 17 juin 2013, à 20 h 20.

Adoptée


GREFFIER


MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2013.


MAIRE
